



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 09 septembre 2013

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

**Inspection Régionale
d'Arts plastiques**
Tél. : 01 30 83 40 41

Marie-Françoise CHAVANNE
IA/IPR d'Arts plastiques

Michel GRAVOT
IA/IPR d'Arts plastiques

à
Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Arts plastiques

S/c du chef d'établissement

Chers collègues

Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances, prêts dès lors à exploiter pleinement vos compétences professionnelles pour cette nouvelle année 2013/14.

Une rentrée scolaire constitue un moment crucial en ce sens qu'elle permet de réinterroger la pratique de son enseignement et le sens qu'on lui donnera au regard des nouveautés institutionnelles.

Si, dans le cadre spécifique de notre enseignement des arts plastiques, nous ne revenons pas sur la nécessité de prodiguer à tous les élèves une culture artistique, théorique et pratique, intégrée à la culture générale, il est important, en ce début d'année, de (re)prendre connaissance des textes officiels récents qui déterminent les axes prioritaires et transversaux de nos contenus d'enseignement :

- La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée scolaire 2013 (publiée dans le BO n°15 du 11 avril 2013)
- Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (publié dans le BO n° 30 du 25 juillet 2013)
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle (publié dans le BO n°19 du 9 mai 2013)

« La refondation est donc aussi une réforme pédagogique majeure avec pour cette année 2013, cinq grandes priorités : reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation ; rénover en profondeur l'enseignement du premier degré ; faire entrer l'école dans l'ère du numérique ; atteindre des objectifs ambitieux de réduction de décrochage scolaire ; développer l'éducation artistique et culturelle ».

Aussi faut-il nous attacher, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, aux divers modes de recrutements des enseignants de l'enseignement public (cf BO n°22 du 30 mai 2013 *Concours enseignants de l'enseignement public*). Vous serez amenés à travailler aux côtés de professeurs stagiaires dont les parcours et les expériences professionnelles sont très divers.

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs à partager vos expériences et à accueillir chaleureusement ces collègues qui, pour certains, découvrent véritablement le métier de professeur.

Nous vous invitons aussi à répondre aux diverses propositions du Plan de formation qui permettent non seulement de répondre à vos besoins personnels mais aussi de confronter vos expériences réciproques. « Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et reconnus ». Il est de plus en plus nécessaire de travailler dans un esprit d'équipe pédagogique (équipe disciplinaire, même si les collègues d'Arts plastiques exercent dans d'autres établissements, équipe interdisciplinaire au sein de son établissement).

Le GRAP (Groupe de Recherche en Arts Plastiques) instauré en 2008/09 dans notre Académie permet entre autres de partager tant nos pratiques au quotidien que nos projets innovants. Comme nous avons eu l'opportunité de vous le dire lors de nos dernières réunions départementales, il est crucial d'être attentifs à tout déplacement de nos pratiques pédagogiques qui ajoute à notre motivation et à notre plaisir d'enseigner. N'hésitez pas à faire remonter toute expérience nouvelle qui peut contribuer à ces déplacements nécessaires à la qualité d'un enseignement.

Nous vous informons de la réouverture d'inscription au PAF jusqu'au 23 septembre.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République devrait nous interpeller sur nombre de points à considérer dans un continuum de l'enseignement (définition des cycles d'enseignement, celle du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conditions de certification à la fin du collège, programmes de l'ensemble du cursus scolaire, évolution du collège, bilan des réformes engagées en lycée). Il vous faut dès lors être très au fait des contenus d'enseignements qui précèdent ou suivent vos programmes d'enseignement disciplinaire qui vous concernent

spécifiquement. Un professeur de collège se doit d'accompagner tout élève qui souhaite poursuivre en lycée un enseignement artistique.

Ainsi cette connaissance développe-t-elle le sens d'un enseignement et contribue-t-elle aux facteurs de la réussite éducative.

L'expérience porteuse des jurys au BAC 2013 réunissant un professeur de lycée et un professeur de collège en constitue un exemple probant.

Enfin dans le cadre du parcours artistique et culturel, pour davantage favoriser la réussite des élèves, et ce d'autant plus pour des élèves défavorisés socialement, nous exprimons ici à nouveau le besoin de développer la confrontation des élèves aux œuvres et aux lieux d'art. Par une étroite articulation des pratiques engagées dans les classes et le choix d'œuvres, par la mise en place de parcours artistiques spécifiques, de partenariats judicieusement adaptés vous amenez vos élèves à s'exprimer, à en interroger les enjeux artistiques, à confronter des opinions différentes, à respecter les avis des uns et des autres. L'œuvre d'art et la pratique artistique, ne devant être nullement prétextes à des savoirs « déversés » de façon scolaire, amènent davantage à les considérer comme autant de lieux d'interrogation et de réflexion propices à la construction de l'individu et à son insertion sociale.

Nos trois collègues, Laurence POCZTAR (CLG Charles Péguy, Elsa AYACHE (Lycée La Bruyère) et Eric VIALARD (lycée de Sèvres) poursuivent leurs fonctions dans le cadre de chargés de missions d'inspections. Nous tenons à les remercier vivement tant pour leurs compétences professionnelles que l'implication dont ils font preuve.

Chers collègues, nous vous souhaitons une très bonne année scolaire, propice à la mise en place de projets motivants et porteurs.

En vous adressant nos très cordiales salutations, nous vous assurons, chers collègues, de notre sincère reconnaissance.



Michel GRAVOT
Coordonnateur des Arts Plastiques